

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1830

13 septembre 2007

FRANÇAIS

Original: CHINOIS

LETTRE DATÉE DU 6 SEPTEMBRE 2007, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA CHINE À LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT, TRANSMETTANT LES OBSERVATIONS FORMULÉES LE 2 SEPTEMBRE 2007 PAR LE PORTE-PAROLE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE AU SUJET DE LA PARTICIPATION DE LA CHINE AU MÉCANISME DE TRANSPARENCE MILITAIRE DE L'ONU

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les observations formulées le 2 septembre 2007 par le porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine au sujet de la participation de la Chine au mécanisme de transparence militaire de l'ONU.

Je vous prie de bien vouloir faire le nécessaire pour que le texte de la présente lettre et des observations soit publié et distribué en tant que document officiel de la Conférence du désarmement.

L'Ambassadeur chargé des affaires de désarmement,
Chef de la délégation de la République populaire de Chine
à la Conférence du désarmement

(Signé) **Cheng Jingye**

**OBSERVATIONS DU PORTE-PAROLE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE AU
SUJET DE LA PARTICIPATION DE LA CHINE AU MÉCANISME
DE TRANSPARENCE MILITAIRE DE L'ONU**

Beijing, le 2 septembre 2007

Le Gouvernement chinois a adopté deux grandes décisions dans le domaine de la transparence militaire. Il a décidé, à compter de cette année, de participer au mécanisme de transparence des dépenses militaires de l'ONU et de participer à nouveau au Registre des armes classiques de l'ONU.

Le Gouvernement chinois a toujours accordé une grande importance à la question de la transparence militaire et a déployé des efforts concertés pour promouvoir cette transparence et instaurer des relations de confiance mutuelle avec tous les pays du monde. Conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, le Gouvernement chinois a décidé, à compter de cette année, de participer au mécanisme de transparence des dépenses militaires de l'ONU et de communiquer à l'Organisation des données de base concernant ses dépenses militaires pour l'exercice précédent. Cette décision constitue un important pas en avant sur la voie d'une plus grande transparence de la Chine dans le domaine militaire et témoigne pleinement de son attitude constructive en faveur de l'instauration de relations de confiance mutuelle avec tous les pays du monde.

La Chine a beaucoup contribué à l'établissement et au développement du Registre des armes classiques de l'ONU. Après la création du Registre, la Chine a fourni chaque année des données sur ses importations et exportations dans les sept grandes catégories d'armes classiques visées par le Registre. Toutefois, à partir de 1966, un certain pays a communiqué au Registre des données sur ses ventes d'armes à la province chinoise de Taiwan, ce qui était contraire à l'esprit des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale ainsi qu'aux objectifs et principes du Registre. La Chine a donc dû arrêter de communiquer ses propres informations. Le pays en question ayant depuis cessé ce genre de pratiques, la Chine a décidé, à compter de cette année, de fournir à nouveau des informations au Registre sur ses importations et exportations dans les sept grandes catégories d'armes classiques.

Je tiens à réaffirmer que le Gouvernement chinois a toujours eu une attitude prudente et responsable dans le cadre de ses exportations d'armes et a procédé à des contrôles stricts de ces exportations conformément à ses obligations internationales, à sa législation et à sa réglementation nationale. La Chine a toujours observé les trois principes ci-après en ce qui concerne ses exportations d'armes: elles doivent permettre au pays bénéficiaire de répondre à ses besoins en matière de légitime défense; elles ne doivent pas compromettre la paix, la sécurité et la stabilité de la région en question et du monde en général; elles ne doivent pas non plus être un moyen de s'immiscer dans les affaires intérieures du pays bénéficiaire. La Chine a également défini des règles strictes et claires applicables aux utilisateurs finals de ses armes. Les pays bénéficiaires ne sont pas autorisés à transférer des armes importées de Chine à des pays tiers, sans son autorisation préalable.

La participation de la Chine au mécanisme de transparence des dépenses militaires de l'ONU et la reprise de sa participation au Registre des armes classiques de l'ONU montrent que la Chine a adopté une nouvelle conception de la sécurité fondée sur la confiance et l'intérêt mutuels, l'égalité et la coopération et qu'elle appuie le rôle essentiel joué par l'ONU dans le renforcement de la transparence militaire et de la confiance mutuelle entre les États dans le domaine de la sécurité. La Chine continuera à œuvrer de concert avec la communauté internationale pour promouvoir la paix et la sécurité internationales.
